

## Mesures d'économies de l'État de Vaud

Lausanne, le 29.08.2025 - **Le Conseil d'État du Canton de Vaud a informé les communautés religieuses reconnues d'intérêt public qu'il entendait, dans le cadre du plan d'assainissement économique, remettre en cause les éléments financiers des conventions de subventionnement signées il y a tout juste une année et portant sur la période 2025-2029. Cette remise en cause frapperait déjà l'exercice comptable 2026.**

À ce propos, le Département en charge des affaires religieuses et les trois communautés concernées ont eu une première rencontre en juillet dernier. À l'issue de cet échange, l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV), la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD) et la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) ont adressé conjointement une lettre rappelant les termes des conventions signées, l'importance des missions dévolues légalement auxdites communautés et leur incompréhension des mesures annoncées.

Toutefois, conscientes de leurs responsabilités et désireuses de travailler solidairement avec les autorités, elles sont disposées à trouver, d'entente avec le Conseil d'État, une solution raisonnable qui ne soit pas aussi clairement disproportionnée.

### Contactés médias

- Philippe Leuba, conseiller synodal et répondant de la convention de subventionnement, [philippe.leuba@eerv.ch](mailto:philippe.leuba@eerv.ch), 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch), 079 641 66 50